

INSCRIPTION DES DEMANDES POUR GRAINES DE SEMENCE

Cette division du ministère de l'Intérieur fait maintenant ce travail dans le but de rendre service au colon — Méthode nouvelle.

Le bureau du revenu des graines de semence du ministère de l'Intérieur est actuellement occupé à recevoir et à inscrire les demandes de graines de semence faites par les détenteurs de terres fédérales non-patentées, d'après le nouveau système qui a été mis en vigueur pour les avances de cette année.

Dans le but de faire une économie dans les frais de distribution et de collection il a été décidé, à une conférence tenue à la demande de l'honorable Arthur Meighen, ministre de l'Intérieur, entre les représentants de ce ministère, les représentants des gouvernements des provinces et de l'Association des banquiers du Canada, que le gouvernement garantirait à la banque le paiement des avances faites aux détenteurs de terres fédérales non-patentées.

D'après le système actuellement en vigueur, le colon fait une demande au secrétaire-trésorier de la municipalité dans laquelle il réside, ou, si le district est un district organisé, au fonctionnaire provincial de ce ministre dans son district.

LES GRAINES SONT VENDUES AUX CULTIVATEURS AU PRIX COUTANT.

La demande est certifiée par le secrétaire-trésorier et l'agent des terres fédérales qui l'envoie alors à l'inspecteur en chef des agences des terres, à Winnipeg, s'il l'approuve, et envoie aussi les titres donnés avec l'inscription non-patentée que les banques acceptent d'ordinaire conjointement avec le billet dont elles se servent pour des avances de cette nature. Le colon est alors en état d'acheter ses graines d'une personne quelconque qu'il sait être en possession des graines dont il a exactement besoin, et dans les endroits où il n'y a pas de graines de semence disponibles, le ministre de l'Agriculture fait des arrangements pour des envois de graines qui seront vendues aux cultivateurs au prix coûtant.

Le taux d'intérêt de ces avances est de 7 p. 100.

Le gouvernement garantit à la banque le remboursement du capital et l'intérêt au taux de 5 p. 100 seulement. La banque en fait la collection et reçoit du gouvernement la somme de 1 p. 100 sur les argentés collectés actuellement et sur ceux qui le seront jusqu'au 1er de janvier 1920.

Le ministre espérait que cet arrangement permettrait de faire une forte économie dans les frais de distribution et de collection, et les résultats obtenus dans les avances faites jusqu'ici, ont grandement répondu à son attente dans ce sens.

LES DOCUMENTS SONT GARDÉS À OTTAWA.

Tout le travail d'inscription, d'enregistrement et de garde des documents concernant ces avances a été fait à Ottawa, au bureau du revenu des graines de semence se trouvant sous la direction du contrôleur du

revenu du ministère de l'Intérieur, M. Geo. D. Pope.

La collection des argentés touchant la distribution considérable des graines de semence, du fourrage et les secours faits durant la saison de 1914-15, a été faite avec succès puisque sur un total de près de douze millions et demi de dollars en avances, le ministère en a collecté près de 75 p. 100.

On se rappellera que par suite de l'état de choses existant après la faillite de la récolte de 1914, le gouvernement fédéral a dû venir en aide aux colons en leur fournissant des graines de semence, du fourrage et des secours, faisant des avances non seulement aux détenteurs de terres non-patentées, mais aussi aux détenteurs de terres patentées. Des contrats ont été conclus avec les gouvernements des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta permettant au gouvernement fédéral de prendre des garanties sur les terres, lesquelles garanties devaient passer avant les premières hypothèques, les taxes, etc.

Bien que cet arrangement ait fait naître certaines difficultés dans les débuts, les résultats en sont maintenant satisfaisants.

La prise des garanties sur les terres patentées a nécessité un travail considérable de correspondance, dû au fait que pour assurer la sécurité des argentés avancés par le gouvernement, on avait adopté une législation d'une application très étendue.

LES RÉSULTATS ONT DONNÉ RAISON À CE PLAN.

On peut mieux se rendre compte de la sagesse du gouvernement de s'occuper de faire ces avances aux colons établis sur des terres patentées et non-patentées, par l'estimation de la récolte produite par les graines distribuées par le gouvernement, récolte qui a atteint environ 75,000,000 de boisseaux de blé, 210,000,000 de boisseaux d'avoine et 500,000 boisseaux d'orge. Ces chiffres font voir le bien incalculable que cette distribution a fait en permettant de fournir des vivres non seulement à la mère patrie, mais aussi aux pays alliés à une période où les besoins se sont faits le plus sentir dans l'histoire du monde.

Il y a un autre aspect en faveur de la ligne de conduite adoptée par le gouvernement en 1914-15 et qui sera d'un bénéfice continu pour les provinces de l'ouest du Canada; cette action a permis aux colons de mettre en culture une plus grande étendue de terrain et d'augmenter considérablement la récolte des années suivantes, chose qu'ils n'auraient pu faire si le gouvernement n'avait pas adopté cette mesure généreuse, dont le résultat a été de mettre le Canada dans une position lui permettant de maintenir ses exportations de céréales durant la guerre.

RESTRICTIONS RÉTABLIES SUR DES IMPORTATIONS EN GRANDE-BRETAGNE.

[Suite de la page 1.]

Machines mues par pouvoir et servant à couper, travailler et tailler le bois, y compris les scies mécaniques de toute description, mortaises à menuiserie, tenons, machines à aléser, tours et machines à tourner, à faire boîtes et barils, et leurs accessoires, à racleur et à polir, pour charrons, à faire bois à brûler et faisceaux, à fibre et pâte de bois, scieries mécaniques et appareils à braser.

Machines—outils et machines par pouvoir et servant à couper, estamper ou travailler le métal, y compris tours, machines à polir, à percer et à tourner, machines à forer, presses à pouvoir, machines à raboter, à poinçonner et tondeuses mécaniques, machines à vis, à engrenage, à forage et à mortaiser.

Nattes et pailleçons, et matériaux pour. Papiers et vannerie.

Parfums et articles de toilette.

Peaux et fourrures, préparées.

Pistolets et revolvers.

Poêles et fourneaux de cuisine.

Règles à calcul, pour ingénieurs et des-

sinateurs.

Savon.

Sel.

Stéréoscopes.

Toiles cirées.

Tondeuses de gazon.

Presses, toutes descriptions.

Vadrouilles.

Les licences générales, permettant l'importation en Grande-Bretagne des commodités suivantes, sans permis spécial, resteront en vigueur jusqu'au 1er juillet 1919:

Amandes.

Bananes.

Bois de charpente (fardage servant temporairement à armement de navires et non inscrit sur connaissements).

Cacao, café brut.

Canne à sucre.

Cornes et sabots.

Eaux minérales et gazeuses, non su-

crées.

Enveloppes et boyaux à saucisse.

Farine de bois, casse et lignine.

Fruits de toutes sources, en boîtes, en

bouteilles et en conserva.

Gomme copale.

Ivoire végétale.

Marbre.

Noix.

Œuvres d'art.

Oignons.

Peaux, vertes et séchées.

Piments.

Pommes.

Résine de Kauri.

Rhum.

Tabac (manufacturé ou non, y compris

cigares et cigarettes).

Vessies.

SECOURS AUX SOLDATS QUI VEULENT S'ÉTABLIR SUR DES TERRES.

On a aussi fait des arrangements avec la Commission de l'établissement des soldats sur des terres concernant les avances de cette année; arrangements en vertu desquels les soldats peuvent profiter de ces avances garanties par le gouvernement.

La politique générale de faire des avances de graines de semence sur les terres non-patentées est très bonne, puisqu'elle a servi à retenir sur des terres des hommes qui se sont montrés nos meilleurs cultivateurs et dont un grand nombre sont aujourd'hui nos hommes dirigeants, car une avance faite à un nouveau colon, au cours d'une année où il dispose d'un petit capital, si toutefois il peut disposer d'un capital, vient à son heure et fait beaucoup pour aider à s'établir, le colon qui le mérite.

CONSULS ÉTRANGERS DANS LE DOMINION

Le rapport du Secrétariat d'Etat pour les Affaires Étrangères, exercice terminé le 31 mars 1917, démontre qu'il y a au pays 269 consuls étrangers, vice-consuls, agents consulaires, et agents commerciaux, représentant trente-six pays. Parmi ceux-ci, vingt-quatre ont le rang de consul-général, y compris les suivants:—

Etats-Unis: J. G. Foster, Ottawa; W. H. Bradley, Montréal; E. E. Young, Halifax; G. N. W. West, Vancouver; F. H. Ryder, Winnipeg.

France: A. H. Ponzot, Montréal; L. Raynaud, Consul-chancelier, Montréal.

Italie: Cavalier L. Zunini, Montréal.

Japon: Y. Numano, Ottawa.

Belgique: M. Goor, Ottawa.

Grèce: J. C. Walsh, Montréal.

Chine: Shuhwen Yang, Ottawa.

Suède: D. Bergstrom, Montréal.

Danemark: G. E. Drummond, Mont-

réal.

République Dominicaine: J. E. Bu-

nols, Montréal.

Colombie: O. Fréchette, Québec.

Venezuela: Don L. Terrero, Ottawa.

Cuba: E. Berez Stable, Halifax.

République Argentine: A. Gerez, Ot-

tawa.

Suisse: Henri Martin, Montréal.

Norvège: F. Koren, Montréal.

Chili: M. P. Morris, Vancouver.

Equateur: J. McQuillan, Vancouver.

Russie: S. de Likatscheff, Montréal.

Pays-Bas: A. Nordheimer, Toronto.

SERVICE POSTAL POUR NOS TROUPES EN SIBÉRIE

Le ministère a organisé un système satisfaisant par diverses routes.

PARTANCES EN FÉVRIER.

Référant à une dépêche publiée récemment dans les journaux par le correspondant de la presse canadienne avec le corps expéditionnaire en Sibérie et concernant le service postal de ces troupes, le ministère des Postes fait remarquer que cette note a été écrite il y a deux mois et que le correspondant n'était pas, évidemment, au courant des dispositions prises ici pour assurer un excellent service du courrier vers ces parages lointains.

L'assertion gratuite que le courrier destiné à ces soldats est transporté exclusivement par des navires canadiens est loin d'être conforme aux faits. Non seulement ces lettres sont-elles expédiées par transport direct du gouvernement de Vancouver à Vladivostock, mais elles sont de plus envoyées par les paquebots de poste japonais réguliers, de Victoria au Japon et de là à Vladivostock, et aussi par les transports américains allant directement de San Francisco et de Seattle à Vladivostock.

Ci-suit la liste des paquebots de poste qui ont fait le service en décembre et au janvier, puis février:

Nom du steamer.	Date du départ.
"Ning Chow"	6 déc. 1918.
"Chicago Maru"	11 " "
"Teesta"	21 " "
"Protesilaus"	26 " "
"Atsuta Maru"	30 " "
"U. S. Transport"	5 janv. 1919.
"Madras"	10 " "
"Africa Maru"	15 " "
"Canada Maru"	21 " "
"Monteagle"	30 " "
"Fushimi Maru"	1er fév. 1919.
"Kams Maru"	3 " "
"U. S. Transport"	5 " "
"Kashimi Maru"	9 " "
"Empress of Japan"	12 " "

On ne pourra s'empêcher de constater que ces courriers sont expédiés par toute occasion possible.